

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
à LACAUNE

---

Séance du lundi 16 août 2021

**Nombre de membres en exercice : 39** L'an deux mille vingt-et-un et le seize août, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Daniel VIDAL.

**Présents : 24** **Sont présents :** Max ALLIES, Véronique ARMENGAUD, Pierre BAILLY, Alexis BENAMAR, Evelyne BOUSQUET, Jérôme BOUSQUET, Robert BOUSQUET, Marie-José BROUSSE, Alain CABROL, André CABROL, Marie CASARES, Richard COLLET, Jean-Claude DURAND, Jacques FABRE, Michel FARENC, Jacqueline GRANIER, Denis MAFFRE, Jim RONEZ, Didier SENEGAS, Sylvie SOLOMIAC, Marie-Claude STAVROPOULOS, Christian THERON, Daniel VIDAL, Laurence VIGNAU

**Votants : 32**

**Secrétaire de séance :**  
Daniel VIDAL

**Pouvoirs :** Christian BARDY par Robert BOUSQUET, Robert BARTHE par Alain CABROL, Isabelle CALVET par Christian THERON, Francis CROS par Marie CASARES, Marie-Françoise CROS par Didier SENEGAS, Pierre ESCANDE par Daniel VIDAL, Anne-Lise SAUTEREL par Laurence VIGNAU, Armelle VIALA par Jérôme BOUSQUET

**Suppléés :**

**Excusés :** Carole ALARY, Claude ANINAT, Alain BARTHES, Jacques CALVET, Georges MEROU, Antoine PROENCA, Sandra RAMOND

**Absents :**

---

**ADMINISTRATION/COMPETENCES**

**1. Approbation des PV**

Monsieur le Président demande aux membres du Conseil si des modifications doivent être apportées aux procès-verbaux des conseils du 10 mars, 15 avril et 02 juin 2021 qui ont été envoyés au préalable. Il demande ensuite de bien vouloir approuver les procès-verbaux.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

**2. Adhésion a TERRITOIRE 34 pour l'AMO de la piscine de La Salvetat**

Considérant les montants importants pour les futurs travaux de la piscine de la Salvetat, il parait opportun de se faire accompagner par une « assistance à maîtrise d'ouvrage » dans le cadre de ce projet. Territoire34 est un syndicat qui aide les collectivités pour la construction/réhabilitation de leurs bâtiments et dans le cadre de revitalisation de centre village. Pour adhérer, il faut souscrire à l'achat de 2 actions (1000 € chacune).

La prestation d'ingénierie sera ensuite facturée au temps réel passé consacré à nos travaux.

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire l'autorisation d'adhérer à Territoire34 et d'autoriser le président à signer tous les documents permettant cette adhésion.

Entendu le rapport du Président,

Il faudra attendre le 18 octobre 2021 pour pouvoir délibérer.

**3. Approbation de l'adhésion de la CCMLMHL à Hérault Ingénierie et désignation de ses représentants**

Vu l'article L 5511-1 du CGCT qui dispose que « le Département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence technique. Cette

agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier »,

Il a été décidé de créer entre le Département de l'Hérault, les communes et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée Hérault Ingénierie.

Cette agence, créée sous la forme d'un établissement public administratif, a pour objet d'apporter aux collectivités territoriales et aux EPCI du Département de l'Hérault adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement durable des territoires et de la gestion locale.

La création de cette structure permet de mutualiser les ressources et les besoins de ses membres en matière d'ingénierie publique, afin de conforter la solidarité territoriale, le développement des initiatives locales et l'autonomie des collectivités du territoire départemental.

Considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes, et ses communes héraultaises membres, de bénéficier d'un service doté d'une ingénierie technique, juridique et financière lui permettant de mener à bien techniquement et juridiquement les projets qu'elle souhaite engager dans les domaines précités,

Il est proposé au Conseil de Communauté :

- D'adhérer à Hérault Ingénierie
- D'approuver les statuts et le règlement intérieur joints en annexe au présent rapport ;
- De désigner Mme Laurence VIGNAU ainsi que Mme Anne-Lise SAUTEREL en qualité de suppléant(e) pour représenter la Communauté de Communes à l'Assemblée Générale de l'agence ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de ces décisions.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

## **TRAVAUX/VRD**

### **4. Avenant au marché du pôle culturel – architecte / maîtrise d'œuvre**

Le marché de Maîtrise d'œuvre pour la création d'un Pôle Culturel sur la commune de Lacaune a été attribué au groupement d'entreprise FARAMOND/GAMBA/IB2M le 24/08/2017. La rémunération provisoire de l'équipe de maîtrise d'œuvre était basée sur un taux de 7,5%, appliqué à un montant estimatif de 1 650 000€HT, soit une rémunération provisoire de 123 750 €HT.

- La réalisation des études de conception (Avant-Projet) a abouti à un montant des travaux de 2 200 000€HT. Cette différence s'explique pour partie par le surcoût lié aux fondations spéciales mises en avant par l'étude géotechniques, et pour autre partie par la superficie du bâtiment qui a dû être augmentée pour répondre à l'ensemble des contraintes du projet (passage de 839m<sup>2</sup> utiles estimés dans le cahier des charges, à 1218m<sup>2</sup> de surface utile soit environ +45% de superficie). Avenant n°1
- Lors de l'appel d'offre, il s'est avéré que les offres obtenues ont été bien supérieures à l'estimation du maître d'œuvre. Ceci résulte en grande partie à la haute qualité phonique demandé par l'acousticien GAMBA (environ 158 000 € pour la plâtrerie et 117 000 € pour les menuiseries bois). Des négociations ont été demandées pour minimiser les plus-values. Le gain financier étant minime par rapport à la dégradation de l'isolation phonique, il a été décidé de conserver les offres initiales. Les travaux ont donc été notifiés pour 2 676 401.85 € HT.
- Lors de la vérification des plans de construction par le bureau de contrôle mandaté par le maître d'ouvrage, il a été demandé de changer la pente du toit pour améliorer le recouvrement des ardoises entre elles et l'ajout d'une coupelle gironnée en partie haute a été nécessaire. Des plus-values dues à la hausse des matières premières (notamment bois et acier) ont été aussi validées pour l'entreprise réalisant le GO et la charpente. Les avenants ainsi validés (101 675 € + 18 500 € + 8 880 € = 129 055 €) portent le montant total du marché à 2 805 456.85 € HT. Ceci représenterait un ajustement des honoraires du MOE de 86 659.26 € HT soit 70%
- Après consultation du MOE, celui-ci estime que certaines modifications apportées n'impliquent pas de plus-value par rapport à sa mission : 2 200 000 €+ 158 000 € + 117 000 € = 2 475 000 €.

L'ajustement de la rémunération définitive serait donc de 7.5% x 2 475 000 € = 185 625 € soit une hausse de 61 875 €

Il est demandé au conseil communautaire l'autorisation de signer le marché complémentaire d'ajustement de la rémunération définitive n°2 d'un montant de 61 875.00 € HT.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 31**

**Contre : 1 (Richard COLLET)**

### **5. Marché complémentaire Pôle Culturel lot 4 Menuiseries**

Le projet initial permettait de monter sur la passerelle et dans les locaux techniques via une échelle à crinoline. Compte tenu de l'utilisation de la passerelle pour amener et régler le matériel d'éclairage et du possible remplacement d'équipements lourds et encombrants dans les locaux techniques, il est proposé au conseil de valider un avenant qui permettra de créer un 2 escaliers métalliques avec des paliers sécurisés en lieu et place de l'échelle à crinoline. L'ajout d'une porte est également nécessaire.

Item	Désignation	Uté	Qté	Prix unitaire HT	Prix Total HT	Prix Total TTC
1	Escalier droit hauteur 7m20	U	1	9 657.00 €	9 657.00 €	11 588.40 €
2	Escalier ¼ tour hauteur 4m30	U	1	9 789.00 €	9 789.00 €	11 746.80 €
3	Pallier	U	1	6 244.00 €	6 244.00 €	7 492.80 €
4	Porte	U	1	2 596.00 €	2 596.00 €	3 115.20 €
	Moins-value sur marché initial	ens	1	- 7 116.13 €	- 7 116.12 €	- 8 539.34 €
	<b>TOTAL</b>				<b>21 169.88 €</b>	<b>25 403.86 €</b>

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire l'autorisation de signer le marché complémentaire du lot 4.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 31**

**Abstention : 1**

### **6. Marché complémentaire Pôle Culturel lot 8 Electricité**

Le projet initial a été modifié suite à diverses réunions.

Item	Désignation	Uté	Qté	Prix unitaire HT	Prix Total HT	Prix Total TTC
1	Equipement de la banque d'accueil en poste de travail SALLE CONFERENCE	Ens	1	806.00 €	806.00 €	967.20 €
2	Prises de courant entre gradins SALLE CONFERENCE	Ens	1	5 054.42 €	5 054.42 €	6 065.30 €
3	Micro portatifs SALLE CONFERENCE	U	3	482.95 €	1448.85 €	1 738.62 €
4	Ajustement divers SALLE CONFERENCE	U	1	1 667.73 €	1 667.73 €	2 001.28 €
5	Rajout de PC et déplacements divers MEDIATHEQUE	Ens	1	1 742.14 €	1 742.14 €	2 090.57 €
6	Rajout de PC et RJ45 SCENE	Ens	1	472.30 €	472.30 €	566.76 €
7	Modification suite déplacement entrée loges SALLE CONFERENCE	Ens	1	551.84 €	551.84 €	662.21 €
	Balisage escaliers via minispot SALLE CONFERENCE	Ens	1	7 483.65 €	7 483.65 €	8 980.38 €
	Eclairage scénique SALLE CONFERENCE	Ens	1	2 262.60 €	2 262.60 €	2 715.12 €
	Pièce supplémentaire STOCKAGE	Ens	1	469.64 €	469.64 €	563.57 €
	<b>TOTAL</b>				<b>21 959.17 €</b>	<b>26 351.00 €</b>

En conséquence, il est demandé au conseil communautaire l'autorisation de signer le marché complémentaire du lot 8.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 31**

**Abstention : 1**

## **FINANCES ET MARCHES**

### **7. Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Considérant les marchés à venir, il est proposé aux membres du conseil communautaires de désigner les membres de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé au conseil de faire présider la commission par le président et de désigner les 5 élus titulaires et les 5 membres suppléants.

- Président : Daniel VIDAL
- Membres titulaires : Robert BOUSQUET, Alain CABROL, André CABROL, Francis CROS, Denis MAFFRE
- Membres suppléants : Pierre BAILLY, Christian BARDY, Richard COLLET, Jean-Claude DURAND, Jim RONEZ

Il est demandé au conseil communautaire de désigner les élus indiqués ci-dessus membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

### **8. Décision modificative n°1 Budget Location**

Considérant qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

<b>Investissement Dépenses</b>				
Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
1641	Emprunts		+	22 450.00
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	303 -Appartement Anglès	-	22 450.00
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>

<b>Fonctionnement Dépenses</b>				
Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
66111	Intérêts réglés à l'échéance		+	300.00
6068	Autres matières et fournitures		-	300.00
<b>TOTAL</b>				<b>0.00</b>

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

### **9. Décision modificative n°2 Budget Général**

Considérant qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

<b>Fonctionnement Dépenses</b>				
Articles	Libellés	Opération	Montant	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs		+	2 000,00
6688	Autres		-	2 000,00
TOTAL				0.00
<b>Investissement Dépenses</b>				
Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
2317	Immo reçues au titre d'une mise à disposition	430 – Salle de Sport	+	3 732.84
2317	Immo reçues au titre d'une mise à disposition	324 - Pole Culturel	-	3 732.84
TOTAL				0.00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

### **10. Décision modificative n°1 Budget Centre de Bien Etre**

Considérant qu'il convient d'effectuer les virements de crédits suivants :

<b>Investissement Dépenses</b>				
Chapitre - Articles	Libellés	Opération	Montant	
21788	Autres constructions reçues au titre d'une MAD	234 - Piscine	-	50 000.00
2188	Autres immobilisations corporelles	233 -CBE	+	50 000.00
TOTAL				0.00

Il est demandé au Conseil d'approuver les virements de crédits inscrits ci-dessus.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

### **11. Acquisition Garage TORRES**

La commission économique de la Communauté de Communes a validé le projet de la création d'un tiers lieu sur la commune de Lacaune.

L'opportunité de racheter un garage automobile situé à Lacaune s'est présentée.

Le montant de la vente est de 55 000€ hors frais d'actes.

Il est proposé au conseil de voter l'acquisition de cet ancien garage automobile et d'autoriser le Président à signer les pièces afférentes à cette acquisition.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **12. Les Lignes Directrices de Gestion : Politique d'avancement promotion et valorisation des parcours professionnels**

Depuis le 1er janvier 2021, les avancements de grade ne relèvent plus des compétences des Commissions Administratives Paritaires en application des dispositions introduites par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019.

Les avancements de grade doivent tenir compte des lignes directrices de gestion arrêtés par l'autorité territoriale après avis du Comité Technique. En effet, ce nouvel outil RH est mis en place en contrepartie de la suppression de certaines compétences des CAP. Elles fixent, en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels, les orientations et les critères généraux à prendre en compte pour les promotions au choix dans les grades et cadres d'emplois, notamment les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience.

Vu l'avis du comité technique en date du 7 juillet 2021

Il est demandé au conseil d'approuver les lignes directrices de gestion sur la politique d'avancement pour la promotion et la valorisation des parcours professionnels tel qu'annexé à la présente délibération.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

## **TOURISME/CULTURE/PATRIMOINE/COMMUNICATION**

### **13. Renouvellement d'un membre du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme**

Conformément à l'article R 2221-5 du CGCT et aux statuts de l'Office de Tourisme « Monts & Lacs en Haut-Languedoc », les membres du Conseil d'Exploitation sont désignés par le Conseil de Communauté, sur proposition de son Président.

Par courriel, en date du 5 mai 2021, Mme Marie-Anne BARBIER fait part de sa démission du Conseil d'Exploitation. Afin de la remplacer, il est proposé de désigner M. Martin PIGEON, nouveau Directeur de l'usine SALVETAT.

Entendu le rapport du Président,

Il est proposé au conseil de désigner M. Martin PIGEON, nouveau Directeur de l'usine SALVETAT, membre du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

### **14. "Territoires de lacs de Massif Central" : Approbation de la candidature de la CCMLMHL**

Le Massif Central dispose d'un potentiel important en matière de tourisme lacustre et bénéficie d'un environnement naturel privilégié.

Dans le cadre de la mesure phare « tourisme durable », le partenariat Massif Central lance une démarche visant à accompagner les territoires de lacs dans la construction d'une stratégie intégrée, partagée avec l'ensemble des acteurs et des opérateurs, notamment touristiques, et plaçant les lacs du territoire au cœur de la dynamique de développement.

L'appel à candidatures vise des crédits d'ingénierie (financement d'un ETP exclusivement en charge de l'élaboration de la stratégie visée et des dépenses inhérentes à sa mission) pour accompagner cette réflexion amont sur une période d'une année.

A l'issue de la démarche, les territoires lauréats disposeront d'une stratégie et d'un plan d'actions finalisés qui pourraient leur permettre, en fonction des orientations retenues et de la maturité du projet, de présenter dans un second temps leur candidature à l'appel à projets « pôles de nature ».

Au vu du potentiel du territoire de la CCMLMHL, il est proposé de candidater en fournissant les pièces suivantes :

- Une lettre d'intention de la collectivité
- Un dossier de candidature

- Une fiche de poste précisant le cadre d'intervention, les objectifs et les résultats attendus  
Il est proposé au Conseil d'approuver la proposition de candidature « Territoires de lacs du Massif-Central ».  
Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

### MAISON DE RETRAITE ET RESIDENCE SPECIALISEE ST VINCENT DE PAUL

#### 15. EPRD 2021 EHPAD

Au vu des autorisations de recettes du Conseil Départemental et de l'Agence Régionale de Santé, je sou mets au vote l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2021 dont la synthèse est présentée ci-dessous.

Le vote concerne les documents suivants qui vont ont été envoyés :

- EPRD-HAS-MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL-2021.xls
- ANNEXE5-FINANCIERE-MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL-2021.xls
- ANNEXE4\_r.314-219casf\_annexes\_activite\_2021.xls
- ANNEXE6-EFFECTIF-MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL-2021.xls

A noter que le déficit prévisionnel prend en compte les éléments suivants :

Justification du déficit prévisionnel 2021		
Elément	Montant	Justification
Delta Ségur/Gd âge	134677.00	financement à 70 % du montant alloué en 2020 par l'ARS
Pertes de recettes d'hébergement permanent	33151.00	Calcul effectué de janvier à juillet 2021 : taux d'occupation moyen de 95 % : les demandes d'hébergement commencent à peine à se normaliser
Pertes de recettes d'hébergement temporaire	9501.00	Très peu de demandes : taux d'occupation moyen entre janvier et juin 2021 : 51 %
Surcoûts en personnel pour le fonctionnement sur 2 salles à manger et 2 lieux de vie	21660.00	Afin de pouvoir maintenir les règles de distanciation, nous sommes obligés de fonctionner avec 2 salles à manger : 1 en rez-de-chaussée et 1 au 2ème étage. Cela nous oblige à augmenter le temps de travail du personnel soignant mais surtout d'hôtellerie. Par ailleurs, la lingère doit faire face à une surcharge de travail du fait du changement quotidien de tenues
Autres (arrêts maladie non pris en charge)	14160.21	
Déficit global	<b>213149.21</b>	

N.B. :

- Les pertes d'exploitation sont calculées au réel ; ce calcul ne prend pas en compte d'éventuelles pertes d'exploitation supplémentaires d'ici la fin de l'année
- L'ARS a prévu d'allouer 47611.45 pour les pertes d'exploitation en année pleine (déjà pris en compte dans les recettes) ; le montant réel des pertes de recettes est le suivant : pour l'hébergement permanent au 31/07/2021 : 33151. Pour l'hébergement temporaire au 30/06/2021 : 9501 ; soit un total de 42652
- L'ARS a prévu d'allouer 20545.29 euros pour les surcoûts en charges de personnel en année pleine (déjà pris en compte dans les recettes) ; au 31 août 2021, le surcoût réel est de 21660 euros

**Cadre EPRD synthétique**

**COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDÉS (CPRP + CRPA) - EXERCICE 2021**

	CHARGES	PRELÈVES
Groupes I : charges relatives à l'exploitation courante	427 000 000 €	2 000 000 000 €
Groupes II : charges relatives au personnel	2 224 201 000 €	362 000 000 €
Groupes III : charges relatives à la location	340 470 000 €	50 250 000 €
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>3 001 671 000 €</b>	<b>3 012 250 000 €</b>
<b>RESULTAT COMPTABLE PRÉVISIONNEL EXERCICE ARR. (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>213 540 200 €</b>
<b>TOTAL SOLAIRE DU COMPTE DE RESULTAT PRÉVISIONNEL</b>	<b>3 001 671 000 €</b>	<b>3 225 790 200 €</b>

**TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PRÉVISIONNEL A LA CAP PRÉVISIONNELLE - EXERCICE 2021**

RESULTAT COMPTABLE PRÉVISIONNEL EXERCICE (1)	0,00 €	RESULTAT COMPTABLE PRÉVISIONNEL EXERCICE (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €
Différence aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	30 207 000 €	0,00 €
Produit en fonds de réserve (L3202) (2)	0,00 €	40 000 000 €
<b>IMPACT D'AJUSTEMENTS</b>	<b>30 207 000 €</b>	<b>40 000 000 €</b>
<b>IMPACT D'AUTOFINANCEMENT (3-3-D)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>200 000 000 €</b>
<b>Taux de CAP en pourcentage des produits</b>	<b>0,00%</b>	<b>0,78%</b>

**TABLEAU DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - EXERCICE 2021**

IMPACT D'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL	200 000 000 €	0,00 €	IMPACT D'AUTOFINANCEMENT PRÉVISIONNEL
Intérêts courus des dettes financières	0,00 €	0,00 €	Impôts et taxes sur les bénéfices
<b>Financements (2)</b>	<b>0 €</b>	<b>20 000 000 €</b>	Appels, émissions, réserves, fonds propres (sauf 100% financiers et subordonnés) (Financement)
Autres entrées	0,00 €	0,00 €	Actes financiers dans produits des opérations d'actif cédées
<b>TOTAL DES ENTRÉES</b>	<b>200 000 000 €</b>	<b>20 000 000 €</b>	<b>TOTAL DES REVENUS</b>
<b>APPORT AU FONDS DE RÈGLEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>204 000 000 €</b>	<b>PROVISIONS SUR LE FONDS DE RÈGLEMENT</b>
<b>TOTAL SOLAIRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>	<b>200 000 000 €</b>	<b>204 000 000 €</b>	<b>TOTAL SOLAIRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT</b>

**MOUVEMENTS DE L'EXERCICE SUR LES COMPTES DE LIEN STABLES DE TRÉSORERIE - EXERCICE 2021 (3)**

Compte de liaison stable de trésorerie (à n employer)	0,00 €	0,00 €	Compte de liaison stable de trésorerie (à n employer)
---	--------	--------	---

Cadre EPRD synthétique (suite)

**FONDS DE RÈGLEMENT NET GLOBAL PRÉVISIONNEL (FRNG) - EXERCICE 2021**

FRNG net au 31 janvier 2021	300 000 000 €
Impact cumulés des opérations : Appels ou émissions de titres et parts de FC complètes, pour les L32025 prévus, des mouvements des opérations sur les comptes de liaison stable de trésorerie	-204 000 000 €
<b>FRNG prévisionnel au 31 décembre 2021</b>	<b>96 000 000 €</b>

**ÉCART EN FONDS DE RÈGLEMENT (EFRO) PRÉVISIONNEL - EXERCICE 2021**

EFRO net au 31 janvier 2021	200 000 000 €
Acquisitions de titres et de fonds de régulation de la période	0,00 €
Annulations de titres et de fonds de régulation de la période	0,00 €
<b>EFRO (au 31 décembre 2021)</b>	<b>200 000 000 €</b>

**TRÉSORERIE PRÉVISIONNELLE - EXERCICE 2021**

Trésorerie au 31 janvier 2021	657 000 000 €
Opérations prévisionnelles de trésorerie et de parts	-204 000 000 €
<b>Trésorerie au 31 décembre 2021</b>	<b>453 000 000 €</b>

Compte de la trésorerie de fin d'exercice sur le cadre EPRD synthétique et le PCRP →  OUI

(1) Hors report à nouveau (ligne 002) et ligne d'ajustement des amortissements comptabilisés en excédent sur les titres (ligne 005)  
 (2) Y compris les opérations et événements relatifs à des participations  
 (3) L32025 prévus uniquement

Il est demandé au conseil d'adopter l'EPRD 2021 et ses annexes.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

**16. Admissions en non-valeur EHPAD**

Le comptable de la trésorerie expose qu'il n'a pas pu recouvrer certains titres pour un montant de 657.27 euros (document joint), correspondant à des frais de séjour impayés sur l'exercice 2012.

Il convient donc d'acter une admission en non-valeur.

Il est demandé au Conseil :

- d'admettre en non-valeur les produits tels qu'indiqués ci-dessus,
- d'autoriser le Président à passer les mandats concernant ces annulations.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

**17. Décision Modificative 3 Budget 2021 Résidence Spécialisée**

Au vu des autorisations de recettes du Conseil Départemental, il convient de prendre une décision modificative au budget prévisionnel 2021 de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul. Cette DM prend également en compte les charges supplémentaires liées aux remplacements des arrêts maladie.

810000414 Code INSEE	MAISON DE RETRAITE ST VINCENT DE PAUL RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL	DM n°3 2021
-------------------------	--	-------------

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire**  
**Authorisations budgétaires du CD-Ajustements**

Designation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>EXPLOITATION</b>				
D-6063 Alimentation	592,17 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6264 Prestation d'informaticien à l'enseigne	922,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6268 Autres	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses affectées à l'exploitation courante</b>	<b>2 814,17 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-6333 Participation des employeurs à la formation professionnelle cont	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131 Rémunération principale	0,00 €	19 331,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64151 Rémunération principale	9 828,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6416 Emplois d'insertion	0,00 €	29 539,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64511 Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	2 381,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64513 Cotisations aux caisses de retraite	0,00 €	1 109,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64514 Cotisations à l'A.S.S.E.D.I.C.	0,00 €	1 384,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64516 Cotisations à la C.N.R.A.C.L.	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64518 Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	60,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6468 Autres charges diverses de personnel	0,00 €	4 390,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses affectées au personnel</b>	<b>12 209,00 €</b>	<b>50 781,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-61868 Autres matériels et outillages	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61868 Autres	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61868 Autres frais divers	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses affectées à la structure</b>	<b>2 000,00 €</b>	<b>1 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-733228 Dept-Handic-Pris de journée - Autres	0,00 €	0,00 €	2 514,17 €	0,00 €
<b>TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>2 514,17 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 Remboursements sur rémunérations du personnel non médical	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6459 Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	40 774,00 €
<b>TOTAL R 018 : Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>40 774,00 €</b>
<b>Total EXPLOITATION</b>	<b>16 821,17 €</b>	<b>55 081,00 €</b>	<b>2 514,17 €</b>	<b>40 774,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>38 259,83 €</b>		<b>38 259,83 €</b>

Il est proposé au Conseil de communauté d'approuver les virements de crédits inscrits dans le tableau ci-dessus.

**Résultat du vote : Adopté**

**Votants : 32**

**Pour : 32**

**18. Compte de Résultat Prévisionnel à intégrer à l'EPRD Résidence Spécialisée**

Au vu du passage en CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens), il convient d'intégrer le CRP/PGFP (Compte de Résultat Prévisionnel /Plan Global de Financement Pluriannuel) de la résidence spécialisée ci-dessous à l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2021 de l'EHPAD.

**Modèle de compte de résultat prévisionnel du plan global de financement pluriannuel (1 CRP par ESSMS)**

<b>FINESS ET</b>	810010447
<b>Raison sociale</b>	RESIDENCE SAINT VINCENT DE PAUL

Postes	N (EPRD modifié)	N-1 (projection actualisée)	N-2 (projection actualisée)	N-3 (projection actualisée)	N-4 (projection actualisée)	N-5 (projection actualisée)	N-6 (projection actualisée)
<b>GROUPE I Charges afférentes à l'exploitation courante</b>	<b>104 925,83 €</b>	<b>104 925,83 €</b>	<b>104 925,83 €</b>	<b>104 925,83 €</b>	<b>104 925,83 €</b>	<b>104 925,83 €</b>	<b>104 925,83 €</b>
Variations annuelles des charges du groupe 1 (plusieurs lignes si nécessaire)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE II Charges afférentes au personnel</b>	<b>479 301,00 €</b>	<b>451 207,00 €</b>	<b>455 207,00 €</b>	<b>459 207,00 €</b>	<b>463 207,00 €</b>	<b>467 207,00 €</b>	<b>471 207,00 €</b>
Variations annuelles des charges du groupe 2 (comptes 531 et 632)		-28 174,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €	4 000,00 €
Recrutements et autres variations de charges de personnel (plusieurs lignes si nécessaire)		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE III Charges afférentes à la structure</b>	<b>74 284,00 €</b>	<b>72 670,00 €</b>	<b>72 670,00 €</b>	<b>73 307,84 €</b>	<b>74 141,56 €</b>	<b>74 633,17 €</b>	<b>75 120,72 €</b>
Charges du groupe 3 - 033 et 032 (1) (hors 035 ci-après)	59 112,00 €	60 200,00 €	60 400,00 €	60 813,24 €	61 451,96 €	61 943,17 €	62 434,74 €
<b>Charges du groupe 3 - 033 (1)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Charges du groupe 3 - 033 (1)	-5,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Charges d'entretien réparation (1)	5 200,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €	6 200,00 €
Charges exceptionnelles décapitalisables	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR1 Valeurs comptables des éléments d'actif 06/06	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR2 Dotations aux amortissements des immobilisations acquises au titre 1/1/11	3 901,00 €	6 510,00 €	5 990,00 €	6 224,00 €	6 490,00 €	6 490,00 €	6 490,00 €
FR3 Dotations aux amortissements des immobilisations sur acquisitions nouvelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR4 Dotations aux amortissements des charges de pollution à l'échelle	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR5 Dotations aux amortissements dérogatoires, amortissements exceptionnels et décapitalisations des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR6 Dotations aux provisions réglementées pour roulement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR7 Dotations aux provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif (habitatements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR8 Dotations aux provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR9 Dotations aux provisions des charges d'équipement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR10 Dotations aux autres amortissements, provisions et décapitalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR11 Reprises sur réserves non utilisées des exercices antérieurs (fonds dédiés) (habitatements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR12 Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR13 Frais financiers des emprunts nouveaux	0,00 €	-0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>A - Total des charges de l'exercice</b>	<b>658 700,83 €</b>	<b>629 059,83 €</b>	<b>632 812,83 €</b>	<b>637 530,67 €</b>	<b>642 284,30 €</b>	<b>646 776,00 €</b>	<b>651 271,55 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (B - A)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Reprise de déficits antérieurs et reports au titre des amortissements comptables excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>	<b>658 700,83 €</b>	<b>629 059,83 €</b>	<b>632 812,83 €</b>	<b>637 530,67 €</b>	<b>642 284,30 €</b>	<b>646 776,00 €</b>	<b>651 271,55 €</b>

(1) A retenir pour le calcul de la marge brute

Postes	N (EPRD modifié)	N-1 (projection actualisée)	N-2 (projection actualisée)	N-3 (projection actualisée)	N-4 (projection actualisée)	N-5 (projection actualisée)	N-6 (projection actualisée)
<b>GROUPE I Produits de la tarification</b>	<b>598 189,83 €</b>	<b>512 228,83 €</b>	<b>519 182,83 €</b>	<b>520 800,57 €</b>	<b>525 454,38 €</b>	<b>530 145,20 €</b>	<b>534 541,55 €</b>
Produits à la charge de l'Etat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge de l'assurance maladie	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge du département	508 189,83 €	512 228,83 €	519 182,83 €	520 800,57 €	525 454,38 €	530 145,20 €	534 541,55 €
Produits à la charge de l'usager	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits à la charge d'autres financeurs	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conti à déduire conclusives par relatives non reconductibles (une ligne par financier) (2) - ARS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conti à déduire conclusives par relatives non reconductibles (une ligne par financier) (2) - Préfets	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Conti à déduire conclusives par relatives non reconductibles (une ligne par financier) (2) - Conseils départementaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE II Autres produits relatifs à l'exploitation</b>	<b>150 540,00 €</b>	<b>116 630,00 €</b>	<b>119 630,00 €</b>	<b>116 630,00 €</b>	<b>116 630,00 €</b>	<b>116 630,00 €</b>	<b>116 630,00 €</b>
Variations annuelles des produits du groupe 2 (plusieurs lignes si nécessaire)		-33 910,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>GROUPE III Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Produits du groupe 3 autres que ceux-ci-déjà-cités	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Produits financiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR1 Recours des cessions d'éléments d'actif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR2 Quatre-vingt-dixième des subventions d'équipement versées au résultat de l'exercice	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR3 Cent-vingt-dixième des subventions d'équipement versées au compte de résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR4 Reprises sur provisions réglementées pour roulement des immobilisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR5 Reprises sur amortissements dérogatoires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR6 Reprises sur provisions réglementées - réserves des plus-values nettes d'actif (habitatements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR7 Reprises sur autres amortissements, autres provisions et décapitalisations impactant le FR	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR8 Reprises sur provisions réglementées destinées à renforcer la couverture du besoin de roulement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR9 Reprises sur provisions des décapitalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR10 Reprises sur autres amortissements et décapitalisations	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR11 Report de réserves non utilisées des exercices antérieurs (fonds dédiés) (habitatements privés)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
FR12 Transferts de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>B - Total des produits de l'exercice</b>	<b>658 700,83 €</b>	<b>629 059,83 €</b>	<b>632 812,83 €</b>	<b>637 530,67 €</b>	<b>642 284,30 €</b>	<b>646 776,00 €</b>	<b>651 271,55 €</b>
<b>RESULTAT PREVISIONNEL DEFICITAIRE (A - B)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
Reprise de déficits antérieurs et amortissements excédentaires différés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL EQUILIBRE GENERAL</b>	<b>658 700,83 €</b>	<b>629 059,83 €</b>	<b>632 812,83 €</b>	<b>637 530,67 €</b>	<b>642 284,30 €</b>	<b>646 776,00 €</b>	<b>651 271,55 €</b>

(2) - ARD / Préfets / Conseils départementaux

Il est proposé au conseil, d'intégrer le CRP/PGFP de la Résidence Spécialisée Saint-Vincent de Paul à l'EPRD 2021 de la Maison de Retraite Saint-Vincent de Paul.

Entendu le rapport du Président,

**Résultat du vote : Adopté**

**Voteants : 32**

**Pour : 32**

**19. Questions diverses**

**Le Président  
Daniel VIDAL**



Monts de Lacaune Montagne  
du Haut Languedoc